Université du Québec à Montréal – Département d'histoire
Automne 2024

HIS 4664
Histoire du Moyen-Orient, XIXe-XXIe siècle



Horaire : lundi, 9h30-12h30
Local : à déterminer
Professeur : Stefan Winter
Bureau : A-6220
Disponibilité : sur rendez-vous / par courriel / Zoom
Courriel : winter.stefan@uqam.ca
Site web : www.proche-orient.uqam.ca

DESCRIPTION

Survol de la transformation des sociétés du Proche-Orient arabe (le Machreq), de la Turquie et de l'Iran à l'époque contemporaine. Axé sur la question de la perdurance de structures sociales et politiques, ce cours abordera notamment la réforme de l'Empire ottoman au 19e siècle et sa désintégration après la Première Guerre mondiale ; le réveil arabe et le développement des nationalismes locaux ; le dépeçage territorial par les puissances européennes, la décolonisation, l'idéologie et la pratique du panarabisme ; la naissance de la Turquie moderne ; Israël et la question palestinienne ; les problèmes de la dépendance économique et culturelle ; la révolution iranienne, et finalement la démocratisation et l'islamisme politique au Moyen-Orient aujourd'hui. AUT 2024 : réaménagement possible pour concentration sur la Palestine

---

OBJECTIFS

- reconnaître les principaux acteurs et événements historiques relatifs à la formation des États modernes au Proche-Orient (connaissances)
- situer les faits politiques de l'émergence du Proche-Orient moderne dans leur contexte social, économique, régional et international (interprétation)
- formuler des problématiques et déployer et cadrer ses connaissances historiques du Proche-Orient en des débats historiographiques ou d'actualité (argument)

ÉVALUATION

1.	**Bibliographie raisonnée**	**10 %**	**7 octobre**

Longueur : 3-5 pages. Prologue à l'essai-recherche. Définissez un sujet de recherche relatif à l'histoire contemporaine de la Syrie. Composez une bibliographie raisonnée d'au moins 8 textes (monographies et articles scientifiques ; pas de manuels, recueils ou sites web) qui constitueraient un fondement incontournable pour l'étude de votre sujet. Veillez à bien inclure 1) le titre et une courte description (un paragraphe) de votre sujet ; 2) les données bibliographiques complètes et 3) une appréciation en 100-200 mots de l'apport particulier du texte au champ d'étude, pour chacun des textes choisis.

2.	**Contrôle de mi-session**	**20 %**	**21 octobre**

Durée : 60 min. Trois parties : localisation de lieux sur une carte ; identification de termes (en 3-4 lignes) ou questions à choix multiples ; questions à courtes réponses (24-36 lignes).

3.	**Essai-recherche**	**30 %**	**9 décembre**

Longueur : 12-15 pages. Rédigez un essai sur une problématique liée à la matière du cours (normalement la même que pour la bibliographie). Il ne s'agit pas de *décrire* un événement, un personnage ou une situation sociale, mais d'*évaluer* sa portée, les raisons de son apparition ou de son importance. Votre travail sera de présenter un questionnement original sur un sujet de votre choix, notamment en présentant et comparant les différents points du vue qui ont déjà été proposés sur ce sujet (introduction), d'étaler vous-même un **argument** sur la base de vos lectures dans des sources ou de la littérature spécialisée pour formuler une réponse à votre question (développement), et de proposer, dans la lumière de l'analyse que vous avez faite, une nouvelle interprétation de votre sujet (conclusion). Critères d'évaluation : qualité littéraire (français, style) ; originalité et pertinence des sources ; présentation et développement de l'argument historique ; rigueur dans la citation des sources.

4.	**Examen final**	**40 %**	**16 décembre**

Durée : 120 min. Trois parties : identification de termes (en 2-3 lignes) ou questions à choix multiples ; questions à courtes réponses (24-36 lignes) ; question synthèse (2-3 pages). Choix de sujets dans chaque partie. Critères d'évaluation : cohésion entre la réponse et la question ; connaissance de la matière mise en évidence ; originalité de pensée ; impression littéraire (français, style).

→ Qualité du français : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la

correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

- Lectures hebdomadaires (2 hrs par cours)
- Exposés magistraux à l'appui de PowerPoint (2 hrs par cours)
- Visionnement d'extraits de films ou
- Exercices de lecture et de discussion en groupe (½ hr par cours)
- Préparation d'un essai écrit
- Contrôle de mi-session et examen final

CALENDRIER (avec lectures)

1. Introduction : Le Proche-Orient à la veille de la modernité (9 sept.)
   À lire avant le cours, en préparation : Dupont et al., pp. 3-47.

2. L'impérialisme européen et les réformes ottomanes (16 sept.)
   Dupont et al., 48-111

3. Aux origines du nationalisme proche-oriental (23 sept.)
   Dupont et al., 112-153

4. La grande rupture : la Première Guerre mondiale (30 sept.)
   Dupont et al., 154-194

5. L'époque des mandats et la création du Proche-Orient contemporain (7 oct.)
   Dupont et al., 195-241
   ▫ extraits de *La maison des Saoud* (Jihan El Tahri, 2004), 17 min.

6. Action de Grâce – pas de cours (14 oct.)

7. **Contrôle de mi-session** / L'invention de la Turquie (21 oct.)
   ▫ extraits d' *Atatürk* (Tolga Örnek, 1998), 10 min. (en anglais).

8. Le sionisme et la question palestinienne (28 oct.)
   ▫ extraits d' *Israël et les Arabes* (Norma Percy & Brian Lapping, 2006), 17 min.

9. Nasser et l'ère des grands espoirs, 1952-1967 (4 nov.)
   Dupont et al., 242-283

10. La Syrie, l'islamisme et la fin du nationalisme arabe, 1966-1984 (11 nov.)
    Dupont et al., 284-297
    ▫ extraits d' *Israël et les Arabes*, 50 min.

11. La guerre du Liban, 1975-1990 (18 nov.)
    Dupont et al, 309-321

12. L'Iran, le chiisme et la révolution islamique, 1978-1989 (25 nov.)
    Dupont et al., 298-309

13. L'Irak et les premières Guerres du golfe, 1981-1991 (2 déc.)
    Dupont et al., 321-325

14. (9 déc.)

15. **Examen final** (16 déc.)

Lectures hebdomadaires : les sections pertinentes (pages indiquées dans les encadrés) d'Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen et Chantal Verdeil, *Histoire du Moyen-Orient du XIXe siècle à nos jours* (Paris : Armand Colin, 2016), en vente à la Co-op UQÀM. D'autres textes pourront être ajoutés au cours de la session.

Délais : La bibliographie raisonnée et l'essai final doivent être remis sur la page Moodle du cours en format WORD seulement. Les dates de remise indiquées dans le plan du cours sont fermes. Les pénalités de retard sont de 0,5 sur 10 et de 1,5 sur 30 par jour ouvrable. Toute exception aux dates limites pour raison motivée doit être approuvée **avant** la date de remise ou d'examen. Ne seront accordées des exceptions après la date que sur présentation d'un certificat médical.

Plagiat : Le travail qui fait « utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence » (règlement no 18) se verra attribué la note de 0 sur 30 et sera soumis à d'autres sanctions prévues par le règlement. Consulter également le « Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire » à http://www.histoire.uqam.ca/formulaires/guide-1ercycle-2011.pdf ainsi que le site universitaire sur l'intégrité académique http://www.integrite.uqam.ca.

HIS 4664 Histoire du Moyen-Orient (XIXe-XXIe siècles)

Consignes pour la préparation du travail de session

1. Trouvez une **problématique** relative à un des sujets couverts dans ce cours. Une problématique est « un ensemble de problèmes dont les éléments sont liés » (Larousse). Il s'agit, pour un historien, non pas de *décrire* un événement, un personnage ou un processus passé, mais d'*évaluer* sa portée, les raisons de son apparition ou de son importance dans l'histoire. Votre travail sera de présenter un questionnement historique original sur un sujet de votre choix, notamment en présentant et comparant les différents points du vue qui ont déjà été proposés sur ce sujet (introduction), d'étaler vous-même un **argument** sur la base de vos lectures dans des sources ou de la littérature historiques pour formuler une réponse à votre question (développement), et de proposer, dans la lumière de l'analyse que vous avez faite, une nouvelle interprétation de votre sujet (conclusion).

Comment faire :

- Faites des lectures préliminaires sur votre sujet avant de vous décider pour une problématique. C'est seulement en comparant les contributions de différents auteurs que vous allez déceler un débat, une discussion à laquelle vous pouvez apporter quelque chose.

- Tout approche ou thématique est légitime et potentiellement intéressant ; c'est votre positionnement vis-à-vis de la littérature antérieure qui le rendra un bon sujet pour votre travail. Ne venez pas me parler de votre sujet sans une liste préliminaire d'ouvrages que vous avez consultés ou que vous envisagez consulter !

- Soyez concret en ce qui concerne la période que vous traitez. Ceci vous évitera d'aborder une problématique trop vaste, ou de déborder dans la spéculation politique. Indiquez des dates dans votre titre si possible.

- Dites clairement ce que vous allez démontrer dans votre introduction. N'annoncez pas vouloir « décrire » quelque chose, « dresser un tableau de… », « faire le point sur… », mais plutôt « montrer que… », « évaluer l'importance relative de… », « remettre en question l'idée selon laquelle… »…

2. Forme et présentation :

Longueur : 12-15 pages, 1½ ou double interligne.

Division : page couverture indiquant le titre du travail et votre nom ; introduction, 2-4 sous-titres selon l'argument que vous présentez ; conclusion ; bibliographie. Une table de matières n'est pas nécessaire dans un travail de cette longueur.

Sources : Toute analyse historique doit intégrer en principe une lecture de sources primaires (citations de personnes concernées, extraits d'historiens plus contemporains aux faits, etc.) et de la discussion critique d'autres écrits sur le même sujet (littérature secondaire). En principe, chaque fait que vous relevez ainsi et chaque idée que vous empruntez à une autre source doit être documenté par une référence (note en bas de page).

Notes : Dans la mesure que chaque paragraphe dans le développement véhicule un élément de votre argumentation, on peut viser à avoir en moyenne une note par paragraphe (hormis dans l'introduction et la conclusion). Les notes ainsi que la bibliographie ont deux fonctions : d'aider le lecteur à juger du bien-fondé de l'argument pour lequel vous vous êtes servi de cette source, et de le permettre à trouver et consulter cette même source au besoin. La référence à l'ouvrage ou à l'article doit donc indiquer avant tout son auteur, les pages auxquelles vous vous référez, ainsi que les informations bibliographiques nécessaires pour le localiser. (Titre, lieu d'édition, maison d'édition, année de parution, nom du journal, volume, etc.).

Ouvrages collectifs : Indiquez le ou les article(s) que vous entendez utiliser, pas l'ouvrage au complet. C'est l'auteur de l'idée qui compte, plus que le médium dans lequel la contribution est publiée.

Textes sur Internet : **À éviter !** Les ouvrages imprimés sont toujours préférables aux textes trouvés sur Internet, car ils ont normalement été soumis à un processus de sélection et de révision beaucoup plus rigoureux et ne peuvent être altérés après publication. Des textes apparus sur Internet peuvent être utilisés uniquement si leur auteur est clairement identifié. Les sites comme Wikipedia, dont le contenu est anonyme et peut être changé en tout temps par d'autres utilisateurs, **ne sont pas acceptables** dans un travail académique.

Mémoires de maîtrise, thèse de doctorat : À éviter. Bien que certains mériteront d'être publiés après révision, d'ouvrages plus matures et soumis à un processus de publication sont normalement préférables.

Images et cartes : Pas souhaitables, à moins qu'elles soient incontournables pour soutenir votre argument.

TOUTE AUTRE CONSIGNE SERA COMMUNIQUÉE ORALEMENT LORS DES SÉANCES EN CLASSE. LA PRÉSENCES ET LA PARTICIPATION HÉBDOMADAIRES SONT OBLIGATOIRES, ET NÉCESSAIRES POUR RÉUSSIR AU COURS.

1 RÉFÉRENCES [Annexe du Département d'Histoire]

1.1 RÈGLEMENT NO 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

1.2 DOCUMENTS ADDITIONNELS D'INFORMATION

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce Guide est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce Guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

1.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	Très bien
78 % - 81 %	B+	3,3	
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	Bien
68 % - 71 %	C+	2,3	
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

1.4 POLITIQUE NO 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL / POLITIQUE NO 42 CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

La Politique nº 16 contre le harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

La Politique nº 42 contre le harcèlement psychologique : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement psychologique :

- Abus de pouvoir ou d'autorité
- Conflit relationnel
- Incivilité

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique no 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS Trêve pour Elles – point de services à l'UQAM : **514 987-0348**; calacs@uqam.ca ; www.trevepourelles.org
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131**

1.5 COMPÉTENCES

- Non applicable